



## Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 08/2017

### Demande de crédit pour l'aménagement d'un parking payant au Grand Pré

---

Présidence : Amintore Savini - Excusé  
Présents : Claude Falconnier, Jean-Dominique Decotignie, Liliane Annen  
Excusé : Jean-Paul Bruand

---

### Préambule

La Municipalité propose, par l'adoption de son préavis 08/2017, de réaménager le parking Grand Pré afin d'y proposer 96 places payantes pour voitures et 14 places pour motos sur la zone supérieure et d'installer un horodateur dans la zone inférieure (Sous le Viaduc) pour la rendre également payante. Il est à noter que ce parking propose 67 places dont 21 appartiennent au LEB.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2017 a été transmis à la commission le 24 janvier 2017 accompagné d'un plan de la zone du parking Grand Pré à réaménager.

La commission s'est réunie le 30 janvier 2017 à 20.30 heures à la salle de conférences au rez-de-chaussée du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic
- Monsieur Serge Sandoz, municipal
- Madame et Messieurs les membres de la commission ad-hoc

En date du 31 janvier 2017, Monsieur Serge Sandoz a transmis aux membres de la commission le document suivant :

- Nouvelles règles pour le parage des véhicules pour l'ensemble du territoire communal

Tous les points du préavis et la conclusion de la commission ont été discutés lors de cette séance. La finalisation du rapport a été faite par échange de courriels.

La commission remercie la Municipalité pour les réponses apportées aux questions de la commission.

## Situation actuelle

Le parking actuel du Grand Pré (zone supérieure) permettant aux véhicules le parcage gratuit pour une durée limitée de 10 heures est une zone en terre et tout-venant non éclairée comportant de nombreux trous et « nids de poule » nécessitant des réfections régulières. Le coût de ces réfections, communiqué par Monsieur Serge Sandoz, Municipal, est de l'ordre de 8 à 10'000.00 frs par an.

Aucun projet valide n'étant prévu pour cette zone avant 5 à 10 ans au minimum, la commission est d'avis que ces sommes seront mieux utilisées dans le financement de ce nouveau parking.

## Financement

Le coût estimatif du réaménagement pour un montant total de 395'000.00 frs paraît être tout à fait réaliste à la commission pour une telle opération.

En outre, ce coût est prévu dans la planification des dépenses annexée au préavis No 07/2016/B fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.

## Rentabilité

La Municipalité propose la location de ces places, après deux heures gratuites pour favoriser un accès facilité aux commerces, à 1.00 frs/heure de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> heure et à un forfait de 5.00 frs pour un maximum autorisé de 10 heures. Les dimanches et jours fériés restent gratuits ainsi que la nuit de 20.00 heures à 07.00 heures.

La Municipalité, dans son préavis, estime les recettes de la location des 142 places pour les deux parkings de l'ordre de 84'738.50 frs par an, permettant ainsi d'amortir l'investissement lié à cette opération en moins de 5 ans. Le calcul ci-dessus découle d'une estimation prudente de la Municipalité tenant compte d'un taux de remplissage de 50%.

Vu le prix raisonnable de location des places, les utilisateurs ne devraient pas être dissuadés d'utiliser les parkings et la commission tend à penser que les recettes pourraient être supérieures.

## Surveillance

La commission s'est demandé quels seraient les frais de surveillance du parking et s'il fallait éventuellement engager une personne supplémentaire pour ce travail.

Il apparaît qu'actuellement les parkings de la Commune sont déjà surveillés et que la surveillance de parkings payants ne devrait pas occasionner un gros travail supplémentaire. Cas échéant, il ne s'agirait que d'un 20 à 30% supplémentaire et les frais de surveillance seraient compensés par les amendes d'ordre.

## Conclusion

Sur la base de ces considérations, la commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'accorder à la Municipalité un crédit de 395'000.00 frs pour réaliser l'aménagement d'un parking payant au Grand Pré
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum dès 2018
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché
- de décharger la Commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 13 février 2017

Pour la commission des finances :

  
Amintore Savini, président

  
Liliane Annen, rapportrice